

Il paraît, du reste, que, de tout temps, les PP. Carmes virent avec peine se rapprocher d'eux toute communauté religieuse, et que, s'ils ne purent l'empêcher, ils surent du moins toujours en tirer quelque avantage pécuniaire. Ainsi lorsque, au commencement du XIV^e siècle, les Augustins, avec le consentement de l'archevêque Pierre de Savoie, et plus tard (1319) avec celui du Chapitre, vinrent de Villeurbanne, où ils étaient déjà établis, se fixer à Lyon dans le bourg de Seyne ou Seynou *, les PP. Carmes voulurent s'opposer à la construction de ce nouveau monastère, prétendant qu'il ne pouvait être élevé qu'à une distance de 140 cannes du leur. Une transaction passée à Avignon en 1343 termina ce différend à l'avantage des Carmes. Les Augustins s'engagèrent à leur payer 300 florins en or, et, à cette condition, ils purent achever le bâtiment qu'ils avaient commencé, et l'agrandir même, pourvu que ce ne fût pas du côté des Carmes.

Mais laissons de côté toutes ces mesquines questions d'intérêts privés, d'autant plus affligeantes ici qu'elles étaient soulevées à l'égard d'une compagnie qui ne se proposait que des œuvres de bienfaisance et de charité.

Ce fut pendant la reconstruction de la chapelle que les confrères de la Miséricorde, voulant perpétuer la mémoire de Cœsar Laure, fondateur de leur bienfaisante institution, firent placer au-dessus du portail principal, sur une table de

* L'emplacement compris aujourd'hui par la rue et le quai des Augustins portait alors cette dénomination, qui pourrait bien être le patois du nom de *chenevière* que prit plus tard ce quartier, parce qu'on y récoltait du chanvre et qu'on le faisait brouir dans la partie avoisinante de la Saône.